

La FICAM se félicite de l'adoption d'une amélioration du Crédit d'impôt international pour les films à forts effets visuels

Nos industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel et en particulier celles des effets visuels subissent de plein fouet les effets dévastateurs de la crise sanitaire liée au Coronavirus.

Dans ce contexte particulier, la FICAM se félicite de l'adoption définitive de l'amélioration du Crédit d'impôt international pour les films à forts effets visuels (taux à 40% pour les films dont le montant des dépenses éligibles afférentes aux travaux d'effets visuels est supérieur à 2 M€).

Cette mesure est bien sûr dépendante d'une reprise d'activité dans notre secteur, mais il s'agit d'un signal résolument positif pour la FICAM, porteuse de ce projet, et plus largement pour les professions du cinéma et de l'audiovisuel qui souffraient des distorsions nées progressivement des mesures d'incitation fiscale mise en place par plusieurs Etats. Au moment où les tournages internationaux redémarreront, le savoir-faire français pourra ainsi rivaliser sur des œuvres impliquant tant des emplois que des dépenses sur le territoire national.

La FICAM tient à remercier vivement tous ceux qui se sont mobilisés pour la mise en place de cette mesure et en tout premier lieu le Gouvernement et les Parlementaires, ainsi que le CNC.

Contacts :

Didier Huck

Président

didier.huck@ficam.fr

Jean-Yves Mirski

Délégué Général

jean-yves.mirski@ficam.fr